

Doté de nouveaux statuts, l'EPCC Cité du design-Esadse se projette dans l'avenir

Réuni à Saint-Étienne le 29 novembre 2023, en présence notamment du préfet de la Loire Alexandre Rochatte, le conseil d'administration de l'EPCC Cité du design-École supérieure d'art et design de Saint-Étienne (Esadse) a approuvé à l'unanimité une révision des statuts de l'établissement permettant de recentrer ses missions autour de deux piliers : l'école d'art et de design et la diffusion du design. Elle s'accompagne de la création de nouvelles instances de gouvernance et d'un budget annexe pour les activités de la Cité du design, strictement dissocié des financements attribués à l'Esadse. Ces nouveaux statuts, qui entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024, permettent à l'EPCC de se projeter dans l'avenir pour écrire une nouvelle page de son histoire. Ancré au cœur du quartier créatif stéphanois en pleine transformation, il réaffirme son positionnement d'établissement culturel à rayonnement régional, national et international.

“ Ces nouveaux statuts apportent une nécessaire clarification à la fois des missions, du mode de gouvernance et de la gestion financière de l'EPCC Cité du design-Esadse. Ils sont un outil précieux pour se projeter dans l'avenir. Tout en se recentrant sur ses missions d'enseignement supérieur et de diffusion culturelle, cet établissement unique en son genre sera la pierre angulaire du nouveau quartier qui s'apprête à sortir de terre dans le cadre du projet Cité du design 2025. ”

Marc Chassaubéné,
président de l'EPCC
Cité du design-Esadse

L'EPCC Cité du design-Esadse regroupe au sein d'un établissement public l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne (Esadse) et la Cité du design. Après une douzaine d'années riches en réalisations, rythmées notamment par la Biennale Internationale Design Saint-Étienne, le conseil d'administration de l'établissement a adopté en mars 2023 un plan d'action visant à réaffirmer ses missions de service public, tout en permettant une stratégie commune avec l'ensemble de ses membres fondateurs (État, Région, Saint-Étienne Métropole, Ville de Saint-Étienne) pour assurer la pérennité de ses financements et mettre fin au risque structurel de déséquilibre budgétaire. Ce plan prévoyait une révision des statuts de cet établissement créé en janvier 2010.

Cette révision des statuts de l'EPCC a été approuvée par 13 voix sur 13 lors du conseil d'administration qui s'est tenu le mercredi 29 novembre 2023. Les modifications opérées entreront en vigueur au 1^{er} janvier 2024. Elles portent essentiellement sur trois champs : les missions de l'EPCC, à la fois confortées et recentrées autour de deux piliers, l'école supérieure d'art et design et la diffusion du design ; les instances de gouvernance, repensées pour accompagner l'établissement dans la définition d'une vision à long terme et dans la mise en œuvre de ses projets ; la sécurisation budgétaire, avec la création d'un budget principal pour les activités de l'Esadse et d'un budget annexe pour les activités liées à la diffusion du design.

Le conseil d'administration de l'EPCC Cité du design-Esadse est composé de représentants de l'État (préfet et directeur régional des affaires culturelles Auvergne-Rhône-Alpes), de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, de Saint-Étienne Métropole et de la Ville de Saint-Étienne, ainsi que de représentants des étudiants et des personnels et de deux personnes qualifiées (experts). Il est présidé par Marc Chassaubéné, président de l'EPCC.



Des missions de service public recentrées autour de deux piliers

Tout en réaffirmant ses missions de service public dans les domaines du design et des arts plastiques, les nouveaux statuts de l'EPCC Cité du design-Esadse clarifient son périmètre d'intervention et le réorganisent autour de deux piliers :

- **L'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne (Esadse)**, établissement d'enseignement supérieur habilité par le ministère de la Culture, est chargée d'assurer les missions spécifiques d'enseignement supérieur et de recherche.

Sur le plan de la formation, elle dispense des cursus d'enseignement supérieur en art et design préparant aux diplômes nationaux. Elle déploie ses activités dans une démarche d'ouverture et de collaboration internationale, tout en s'appuyant sur son territoire industriel pour inscrire ses actions dans une logique de production. Elle soutient l'insertion de ses diplômés au travers d'activités d'exposition, de mise en relation et de projets avec des professionnels des filières culturelles et économiques. L'Esadse porte également des programmes de formation continue et toute autre formation (cours amateurs, cours du soir...) en lien avec ses équipes pédagogiques.

Sur le plan de la recherche, elle déploie des formations post-master (3^e cycle) et conduit les activités de recherche de l'EPCC via le développement de laboratoires de recherche et de publications. Elle valorise également l'activité de recherche via des éditions, des expositions, etc.

- **La direction de la diffusion** est chargée de missions de diffusion culturelle et de promotion du design, assurant le rayonnement des activités de la Cité du design.

Sur le plan de la diffusion culturelle, elle développe et valorise des projets de création propres au design et aux arts plastiques, assure l'organisation d'expositions et de manifestations culturelles, dont la Biennale Internationale Design Saint-Étienne. Elle porte également l'organisation de conférences et séminaires, ainsi que des activités d'édition.

Sur le plan de la promotion du design, elle mène des opérations de valorisation, de sensibilisation, d'expérimentation, etc. Elle consolide les activités de la matériauthèque de la Cité du design, expérimente des projets pilotes sur le territoire, et s'implique dans le projet de Pôle territorial d'Industries culturelles et créatives (ICC) Design.

L'ensemble de ces missions conforte et amplifie le rayonnement de l'EPCC aussi bien sur le plan national qu'au travers de ses réseaux internationaux.



Une gouvernance repensée pour un pilotage stratégique

Le conseil d'administration (CA) reste inchangé dans sa composition, ses attributions et son fonctionnement. Les nouveaux statuts introduisent en revanche un principe de parité au sein de cet organe, qui compte 24 membres.

L'établissement reste dirigé par un **directeur général**, mais la fonction de directeur délégué en charge de l'Esadse disparaît en faveur d'un portage unifié de la mise en œuvre du projet scientifique, pédagogique et culturel de l'EPCC.

Éric Jourdan, actuel directeur délégué de l'EPCC chargé de l'Esadse, est nommé directeur général à compter du 1^{er} janvier 2024, pour une durée expirant au plus tard à l'issue du recrutement par voie statutaire du nouveau directeur général.

Les nouveaux statuts prévoient par ailleurs une refonte des instances consultatives et de gouvernance, afin de mieux accompagner l'établissement dans la définition d'une vision à long terme et dans la réalisation des axes et projets qui découleront de cette ambition.

Le conseil d'école est maintenu, avec des missions inchangées. Cette instance est consultée sur la définition et la mise en œuvre du projet d'établissement de l'Esadse et sur toutes les questions relatives à la vie et au fonctionnement de l'école et à ses activités pédagogiques, scientifiques et culturelles.

Deux nouvelles instances sont créées pour accompagner le pilotage stratégique et opérationnel de l'EPCC : un comité d'orientation stratégique et un comité de pilotage.

Le comité d'orientation stratégique (COS) a pour rôle d'apporter une réflexion de prospective à moyen et long termes sur le développement de la formation, de la recherche, du transfert technologique, des relations avec les partenaires nationaux ou internationaux. Il apporte à l'établissement une expérience et une vision externes ainsi qu'une expertise indépendante. Les réflexions, analyses, synthèses, propositions et recommandations résultant de ses travaux ont pour vocation d'aider le conseil d'administration dans ses choix stratégiques. Il est composé de six membres, tous experts dans leurs domaines respectifs, et issus des catégories socio/professionnelles suivantes : enseignement supérieur, designer, artiste auteur, représentant de la vie civile. Les modalités de désignation des membres et les règles de fonctionnement seront précisées par un règlement intérieur de l'instance qui fera l'objet d'une délibération en conseil d'administration. Le comité d'orientation stratégique se réunit au moins une fois par an sur convocation de son président.

Le comité de pilotage est constitué du président et du vice-président de l'EPCC ainsi que du directeur général et du secrétaire général. Le comité de pilotage est un organe restreint, non exécutif, qui est chargé de suivre et de veiller au bon déroulement des projets de l'EPCC. Le comité de pilotage a un rôle de simplification, d'évaluation de l'action de l'établissement et de contrôle de sa gestion. Il propose le cas échéant de nouvelles orientations dans le cadre de la stratégie définie par le COS et validée par le CA. Les membres du comité de pilotage se réunissent selon une périodicité qui dépend de l'ampleur des projets et de leur avancement.

Le conseil scientifique prévu par les statuts initiaux de l'EPCC est quant à lui supprimé.

Une sécurisation budgétaire de l'établissement

Les nouveaux statuts de l'EPCC clarifient et sécurisent le budget de l'établissement. Celui-ci sera, à compter du 1^{er} janvier 2024, constitué d'un budget principal et d'un budget annexe, entérinant une séparation budgétaire stricte des activités d'enseignement et des activités de diffusion.

Le budget principal financera :

- **les activités de l'école dans son ensemble** (enseignement, recherche, mobilités Erasmus, projets pédagogiques et internationaux, formation en alternance, pôles techniques, médiathèque...).
- **les pôles mutualisés de l'EPCC** (administration générale, informatique, RH, gestion des bâtiments et logistique, communication, activité partenariat/mécénat, etc.). Ces pôles mutualisés seront refacturés par clé de répartition.

Le budget annexe sera consacré aux activités de diffusion et promotion du design :

- Biennale Internationale Design Saint-Étienne, expositions temporaires, Cabane du design, Galerie nationale du design, Halle événementielle, éditions, boutique et billetterie.
- Activités de la matériauthèque et autres activités de promotion du design.

Un compte de liaison retracera toutes les opérations comptables de ces deux budgets.

Un pacte financier entre les personnes publiques fondatrices (État, Région, Saint-Étienne Métropole, Ville de Saint-Étienne) devra être défini annuellement par le conseil d'administration, de manière à assurer l'équilibre du budget de l'établissement.



L'EPCC au cœur du projet Cité du design 2025

L'ensemble de ces dispositions vont permettre à l'EPCC Cité du design – École supérieure d'art et design de Saint-Étienne de s'inscrire pleinement dans le projet Cité du design 2025, porté par Saint-Étienne Métropole, qui marque un nouveau départ pour le quartier créatif stéphanois. Il s'agit de transformer en profondeur le site de la Cité du design et de l'inscrire dans un quartier innovant, inclusif et durable consacré à la culture, l'éducation, les loisirs et l'accompagnement économique.

Les équipes de l'EPCC Cité du design-Esadse sont mobilisées au sein des **instances de gouvernance du projet Cité du design 2025** aux côtés de Saint-Étienne Métropole pour en co-construire différentes briques. Elles ont ainsi contribué à l'avancée des projets liés à l'offre culturelle (Galerie nationale du design, Halle événementielle, Cabane du design), aux nouveaux espaces d'accueil et de travail (accueil-billetterie-boutique, futur siège de l'EPCC), aux équipements dédiés à l'Esadse (foyer, récupérathèque...) ou au pôle économique dédié aux industries créatives.

Projet phare du nouveau quartier, **la future Galerie nationale du design** sera co-portée par l'EPCC et le Musée d'art moderne et contemporain de Saint-Étienne Métropole (MAMC+), qui en assurera la direction scientifique. Elle présentera une exposition par an, construite par un commissaire invité à partir d'objets puisés dans les plus grandes collections françaises de design (Cnap, Musée national d'art moderne - Centre Pompidou, Mobilier national, Musée des Arts Décoratifs, MADD Bordeaux, MAMC+, etc.). La première commissaire invitée sera Laurence Mauderli, historienne du design et enseignante à l'Esadse.

Une nouvelle version de la Cabane du design ouvrira ses portes en 2025. Elle sera dotée de nouveaux ateliers et d'une scénographie revisitée. Les points forts de l'existant seront conservés, pour en faire un lieu de référence national en matière de sensibilisation au design dès le plus jeune âge.

La Cité du design a par ailleurs initié en 2023 **une nouvelle dynamique de diffusion**. Lancé en septembre, le cycle d'expositions monographiques Présent >< Futur met ainsi en lumière une nouvelle génération de designers français et européens. Accompagné d'une collection éditoriale, il témoigne de la vitalité et du foisonnement créatif du design contemporain. Ce cycle sera complété par des expositions thématiques. Une programmation continue se déploiera ainsi au sein de la Platine, bâtiment emblématique de la Cité du design. Elle s'inscrira en complémentarité avec les offres de la Biennale Internationale Design Saint-Étienne – dont la prochaine édition aura lieu en 2025 – et de la future Galerie nationale du design.

De son côté, l'École supérieure d'art et design de Saint-Étienne a impliqué dès 2022 ses étudiants dans le projet Cité du design 2025 dans le cadre d'une **démarche inédite entre une collectivité territoriale et un établissement d'enseignement supérieur**. Réunis au sein du collectif La Perm, les étudiants ont imaginé de nombreux projets en vue de réinventer cet environnement, en cherchant à tisser un dialogue avec les résidents du quartier.



Vers un Pôle territorial d'Industries culturelles et créatives (ICC)

Le projet de Pôle territorial d'Industries culturelles et créatives (ICC) autour du design s'inscrit dans le cadre d'un ambitieux dispositif national. La Cité du design fait partie des 25 lauréats de l'appel à manifestation d'intérêt « Pôles territoriaux d'Industries culturelles et créatives » lancé par l'État dans le cadre de son programme France 2030. Le projet, qui fédère une dizaine de partenaires du quartier créatif et du territoire stéphanois, concerne notamment la création d'un centre de ressources et d'accompagnement des entreprises souhaitant accélérer leur compétitivité grâce au design. Il s'est vu allouer en octobre 2023 une aide de 75 000 euros, qui doit permettre de financer les études liées à ce futur Pôle territorial ICC Design et en particulier à sa plateforme de développement économique. Prochaine étape : un appel à projets de 45 millions d'euros sera lancé au printemps 2024 pour soutenir la création de Pôles territoriaux ICC à l'échelle nationale.

CONTACTS PRESSE :

presse@citedudesign.com

Marie Camière

Directrice de la communication

07 64 68 78 76

Nathalie Colonge,

Chargée de communication

et de relations presse

07 64 06 70 93

Cité
du
design

Ecole
supérieure
d'art
et design
Saint-Etienne